
États financiers du
Syndicat des professeurs et des
professeures de l'Université du
Québec à Trois-Rivières

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Annexe	12

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs du
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserves

L'Organisme a des produits de cotisations pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018 et des dépenses d'allocations découlant du lock-out pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, aux montants de la dépense d'allocations découlant du lock-out, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018, et des actifs nets aux 31 mars 2019 et 2018 et aux 1 avril 2018 et 2017.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 11 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126351

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Annexe	\$	\$
Produits		
Cotisations	768 007	768 516
Intérêts et autres revenus de placements	174 988	134 327
Gains réalisés à la cession de placements	161 030	138 894
Contributions d'appui	39 500	-
Pertes à la cession d'immobilisations corporelles	(222)	-
Pertes non réalisées sur placements	(121 180)	(86 147)
	1 022 123	955 590
Charges		
Allocations découlant du lock-out	970 164	-
Salaires et charges sociales	296 713	282 180
Honoraires juridiques	146 784	132 538
Cotisations - Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)	74 674	71 664
Honoraires professionnels	52 138	37 818
Comité de négociation et d'aide à la négociation	47 673	5 907
Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité	45 015	37 507
Frais de fonctionnement	29 245	11 997
Ressources occasionnelles	28 401	-
Frais juridiques et arbitrages	11 681	41 114
Allocation de retraite	10 000	-
Frais de bureau et d'administration	6 300	10 974
Participation - Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)	3 969	12 612
Assurances	3 902	3 869
Comité des affaires universitaires	3 722	4 501
Télécommunications	2 783	3 152
Participation - FQPPU	2 403	1 854
Participation - Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)	1 262	383
Comité des relations de travail	1 163	475
Amortissement des immobilisations corporelles	950	1 062
Intérêts et frais bancaires	744	753
Autres charges	533	398
Formation	-	519
Intersyndicale des personnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	-	76
	1 740 219	661 353
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant autres revenus	(718 096)	294 237
Autres revenus		
Variation de la provision pour indemnités de départ	-	(35 586)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(718 096)	329 823

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	5 265 899	4 936 076
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(718 096)	329 823
Solde à la fin	4 547 803	5 265 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État de la situation financière

au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		299 185	236 430
Débiteurs	3	83 435	112 126
Frais payés d'avance		21 577	21 623
Tranche des placements encaissable à moins d'un an	4	449 437	371 895
		853 634	742 074
Placements	4	3 753 951	4 532 380
Immobilisations corporelles	5	6 039	3 487
		4 613 624	5 277 941
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	65 821	12 042
Éventualités			
Actif net			
Non affecté		4 547 803	5 265 899
		4 613 624	5 277 941

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(718 096)	329 823
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	950	1 062
Pertes à la cession d'immobilisations corporelles	222	-
Pertes non réalisées sur placements	121 180	86 147
Gains réalisés à la cession de placements	(161 030)	(138 894)
	(756 774)	278 138
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	82 516	(52 425)
	(674 258)	225 713
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 724)	(1 250)
Acquisition de placements	(954 060)	(1 485 085)
Produit de la cession de placements	1 694 797	1 376 050
	737 013	(110 285)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	62 755	115 428
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	236 430	121 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	299 185	236 430

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Description de l'organisme

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les cours des marchés actifs sont utilisés comme fondement pour l'évaluation à la juste valeur. Lorsque les cours des marchés actifs ne sont pas disponibles, une technique d'actualisation est utilisée pour estimer la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et qu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes de comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation des produits et des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les intérêts et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la dépréciation potentielle des actifs financiers, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations	62 054	90 585
Intérêts à recevoir	11 177	12 061
Prêts à des particuliers, sans intérêt	10 204	9 480
	83 435	112 126

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

31 mars 2019

4. Placements

	2019 Coût \$	2019 Juste valeur \$	2018 Coût \$	2018 Juste valeur \$
Actions de sociétés cotées en bourse	1 140 103	1 296 934	1 233 713	1 414 616
Parts de fonds mutuels	1 366 997	1 510 313	1 583 031	1 754 013
Placements en obligations et certificats de dépôt, portant intérêts entre 0 % et 11,6 %, échéant entre avril 2019 et décembre 2049	1 360 393	1 396 141	1 666 058	1 735 646
	3 867 493	4 203 388	4 482 802	4 904 275
Tranche encaissable à moins d'un an	(426 395)	(449 437)	(370 958)	(371 895)
	3 441 098	3 753 951	4 111 844	4 532 380

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	16 681	11 481	5 200	2 568
Mobilier de bureau	39 860	39 021	839	919
	56 541	50 502	6 039	3 487

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2019 \$	2018 \$
Fournisseurs	49 104	186
Charges salariales	9 721	11 856
Sommes à remettre à l'État	6 996	-
	65 821	12 042

7. Provision pour indemnités de départ

L'Organisme offre à ses employés, qui quittent entre l'âge de 55 et 62 ans, une indemnité d'une année de salaire pour départ à la retraite. Au cours de l'exercice, l'Organisme n'a constaté aucune variation de la provision pour indemnités de départ. En 2018, l'Organisme a constaté un revenu de 35 586 \$ représentant une diminution de la provision pour indemnités de départ. Ce montant est estimé en fonction de l'expérience passée et est cumulé au passif sous la rubrique provision pour indemnités de départ. Cette indemnité pourrait être différée advenant le cas que les critères prévus à l'entente ne soient pas respectés.

8. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants :

i) Risque de change

L'Organisme est exposé au risque de change puisqu'une portion de ses transactions en lien avec les placements est effectuée en devises autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, l'Organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Les placements en devises étrangères représentent environ 13 % (12 % en 2018) des placements totaux.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Le risque de taux d'intérêt de l'Organisme est limité.

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de l'Organisme est lié à ses débiteurs. L'Organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un poste en particulier. L'Organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Les principaux actifs financiers de l'Organisme comprennent l'encaisse et les placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit du régime est imputable principalement à ses placements en obligations. La juste valeur des obligations à l'état de l'actif net disponible représente le risque maximal, soit 1 396 141 \$ (1 735 646 \$ en 2018). De plus, certains fonds communs de placement exposent indirectement l'Organisme au risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2019, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créanciers et charges à payer.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2019

Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité - Annexe A

	2019	2018
	\$	\$
Bourses d'étude et dons		
Bourses aux étudiants	15 532	14 657
Autres dons	2 494	2 789
	18 026	17 446
Comité des services à la collectivité		
Reconnaissance (événements spéciaux)	8 146	6 250
Accueil des nouveaux professeurs	6 383	843
Activités sociales	5 469	5 688
Reconnaissance aux professeurs impliqués	2 100	1 640
Association des professeurs retraités	1 500	1 500
Fête de Noël	1 500	1 500
Conférences	1 400	934
Autres	491	706
Prix d'implication syndicale	-	1 000
	26 989	20 061
	45 015	37 507